

À CHACUN SON PASSEPORT

Tous les voyageurs canadiens, y compris les enfants, doivent avoir leur propre passeport.

Cette mesure a pour but d'aider à protéger les enfants et à lutter contre les enlèvements, la prostitution et les migrations illégales. Il n'est plus permis de simplement ajouter le nom de l'enfant au passeport de l'un de ses parents. Avant de partir, **n'oubliez pas de remplir la section « En cas d'accident ou de décès, prière d'aviser »** (à la page 4) de votre passeport. Ces renseignements nous permettront de prévenir rapidement votre famille ou vos amis en cas d'urgence.



DÉLAI DE TRAITEMENT

Les voyageurs canadiens devraient planifier à l'avance et demander un passeport avant de réserver leur place sur un vol international. Dans le but d'éviter les délais pour obtenir votre passeport, assurez-vous que votre demande est complète. Le délai nécessaire au traitement des demandes peut varier selon le volume de demandes reçues et, dans certains cas, selon la complexité des vérifications habituelles et des contrôles de sécurité. Consultez le site Web de Passeport Canada pour connaître les délais de traitement les plus récents.



PRENEZ-EN BIEN SOIN!

Faites des photocopies de la page d'identification de votre passeport et de vos cartes d'identité, et gardez-les séparément des originaux durant le voyage. Pour plus de sécurité, laissez-en aussi une copie à un ami ou à un parent au Canada. Nous vous recommandons également d'emporter, en plus de votre passeport canadien, un acte de naissance ou un certificat de citoyenneté. En cas de perte de votre passeport, ces mesures simples pourraient permettre de le remplacer plus rapidement.

DATE D'EXPIRATION

Un passeport canadien est généralement valide pour une

période de cinq ans. Toutefois, un passeport délivré à un enfant de moins de trois ans n'est valide que pour trois ans. Avant de prendre des dispositions pour un voyage, vérifiez les dates d'expiration de votre passeport et de celui de chacun des membres de votre famille qui vous accompagne. Si le passeport expire dans les six mois qui suivent la date prévue de votre retour au Canada, renseignez-vous, au Canada, auprès de l'ambassade ou d'un consulat du pays où vous vous rendez, afin de savoir quelles sont les règles et restrictions en matière de validité et d'expiration des passeports. Certains pays vous refuseront l'entrée si votre passeport expire dans les six mois qui suivent.